

🕒 24.06.2020, 19:00

# La piscine de Bassins au bord de la faillite

PREMIUM



L'avenir proche s'annonce sombre pour la piscine de Bassins. Archives Cédric Sandoz

PAR LAURA LOSE

**POLITIQUE** Après des années de difficultés financières, l'infrastructure sportive inaugurée en 2004 se dirige vers une issue qui semble inévitable: une mise en faillite.

«C'est un point de non-retour.» Autrement dit, la faillite est très proche. C'est l'avertissement prononcé, mardi soir devant le Conseil communal, par Jean-Frédéric Braillard, représentant de la fiduciaire Michel Favre, qui s'occupe des finances de la piscine de Bassins.

Les comptes 2020 de cette société anonyme, dont l'actionnaire largement majoritaire est la commune, vont être bouclés le 30 juin. Si la fiduciaire alerte la société depuis déjà plusieurs années, elle brandit cette fois-ci un ultimatum: les finances nécessitent un assainissement d'urgence. Une situation déjà grave que la fermeture due au coronavirus a

encore empirée.

## «Un simple antidouleur»

Pour éviter la mise en faillite in extremis, la Municipalité a demandé, mardi soir, au Conseil communal d'effacer une dette de 600 000 francs que la piscine de Bassins a envers la commune, un montant qui cumule les pertes des seize ans d'exploitation des lieux.

Fâché d'être mis devant un fait accompli, l'organe délibérant a fait bloc et a demandé le report du préavis à une large majorité. «C'est comme si on lui donnait un simple antidouleur, alors que nous souhaiterions connaître les détails du traitement à long terme», a imaginé un conseiller. Plusieurs membres de l'assemblée ont aussi souligné leur lassitude devant le manque de transparence de la situation financière de la société.

Des propos qui ont fait perdre patience à Lorenzo Merlanti, municipal qui a succédé à Didier Lohri à la tête du conseil d'administration de Piscine de Bassins SA en janvier. «Nous avons donné suffisamment d'explications à ce sujet! Nous ne pouvons pas partager les comptes d'une société anonyme avant qu'ils ne soient validés par son assemblée générale. Sinon, vous, le Conseil, vous n'avez qu'à acheter une action!» a-t-il asséné.

## Des décisions devront être prises très rapidement."

DIDIER LOHRI SYNDIC DE BASSINS

Avec ce report de ce préavis, la mise en faillite devient inévitable, selon le syndic Didier Lohri: «Des décisions devront être prises très rapidement.»

«Si on laisse cette société partir en faillite, ce sera à la commune de reprendre la totalité de la dette à son compte», a prévenu Jean-Frédéric Braillard. Bassins récupérerait alors une dette qui se monte aujourd'hui à 2,3 millions, et qui concerne les emprunts de base contractés lors de la construction de l'infrastructure au début des années 2000. «C'est déjà ce que l'on fait!» ont lancé des conseillers agacés.

## Un plan pas assez clair

Si le Conseil n'a pas suivi sa Municipalité, mardi soir, la stratégie pour tenter de remettre à flot la piscine ne change pas. Il est notamment envisagé de demander à l'Association intercommunale scolaire de l'Esplanade (AISE) de revoir à la hausse sa contribution aux charges de l'infrastructure. Le bâtiment serait toujours propriété de la commune, tandis que sa gestion resterait assurée par la société Aquarius.

Ce plan manque de précisions, selon le Conseil communal. «On veut bien conserver la piscine, mais pas à n'importe quelles conditions, confiait Denis Currat, membre de la commission des finances, à l'issue de la séance. Nous aurions souhaité que différentes solutions nous soient proposées et détaillées.»

Le Conseil communal devrait vraisemblablement réévaluer le préavis cet automne. Mais quel effet direct aurait la mise en faillite? «Il s'agirait avant tout d'un dégât d'image», estime Didier Lohri.

## LES CONSÉQUENCES POUR LES UTILISATEURS

La piscine restera-t-elle ouverte? Pourra-t-on s'y baigner cet hiver? Pour l'heure, la Municipalité et le conseil d'administration de la société n'ont pas de réponse arrêtée. L'infrastructure fermera en été pour son nettoyage et son entretien habituel, mais la suite reste incertaine. «Nous avons la responsabilité de la mettre à disposition pour les écoles. Pour le reste, il est difficile de se prononcer maintenant», indique le syndic Didier Lohri.

## HISTORIQUE

**Mars 2001:** le Conseil communal de Bassins valide à une large majorité une enveloppe de 40 000 francs destinés à la mise au concours d'un projet de piscine couverte sur la place de La Scierie. Un premier chiffre de 2 millions est articulé.

**Septembre 2001:** présentation du projet architectural primé, conçu par l'atelier Fournier et Maccagnan à Bex et retenu parmi 33 dossiers. Le coût global augmente pour atteindre les 2,5 millions de francs.

**Mars 2002:** avec 62% de bulletins favorables, les Bachenards plébiscitent le projet budgété alors à 4,2 millions. La votation a été organisée par la Municipalité à la suite d'une motion déposée au Conseil communal.

**Octobre 2002:** la piscine est mise à l'enquête.

**Février 2003:** par 29 oui contre 14 non, le Conseil accorde un crédit extrabudgétaire de 4,7 millions. Pour Bassins, la soirée est historique. La participation financière de la Clinique de Genolier, à hauteur de 1,5 million de francs, rassure quelques sceptiques.

**Septembre 2004:** la piscine est inaugurée. En six mois, l'infrastructure enregistre une fréquentation enthousiasmante avec 30 000 visiteurs. Ce résultat, espéré au bout de 12 mois, permet d'atteindre l'équilibre financier.

**Décembre 2008 – mars 2009:** par une voix d'écart le Conseil accepte de racheter la chaufferie de la piscine. Ce vote serré donnera lieu à un référendum quelques mois plus tard. Une fois de plus, la population suivra son syndic et validera la décision du Conseil.

**Novembre 2010:** le conseil d'administration de Piscine de Bassins SA ouvre son capital-actions pour plus de transparence et afin d'anticiper l'arrivée de projets concurrents dans le paysage des piscines communales.

**Octobre 2017:** passage à vide pour la piscine de Bassins qui, après des années fastes, connaît une baisse de fréquentation annuelle de près de 30 000 entrées. L'ouverture en 2012 de la piscine couverte de Chéserey en serait la cause principale.

**Août 2019:** l'école de natation Aquarius reprend les cours de natation, le gardiennage et les animations aquatiques. Ce changement doit donner un coup de fouet à des finances en difficulté.

*GBT*